

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Accord paritaire genevois :

Un succès dans la réinsertion professionnelle

Cité-métiers.ch, l'expo

1'000 m² dédiés à la promotion de nos métiers

Votations du 30 novembre 2014 :

Ecopop : NON

Forfaits fiscaux : 2 X NON

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Vice-Président FMB

Ce dernier numéro de 2014 traite des conditions cadres de notre économie.

Le partenariat social est salué avec une longue tradition de conventions collectives de travail dans la construction, qui accordent aux travailleurs engagés dans nos entreprises des conditions de salaire et de travail meilleures que dans les autres secteurs de l'industrie. Elles permettent aussi aux entreprises, par le renforcement des contrôles

paritaires, de bénéficier d'un cadre protecteur contre la concurrence déloyale. Citons également l'Accord paritaire genevois, consacrant un système de soutien en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment.

Mais des nuages s'amoncellent sur ce qui a contribué à faire de la Suisse un modèle économique envié de compétitivité et de croissance. L'intelligence collective, chère aux partenaires sociaux, est régulièrement battue en

brèche par des visions partisans faites de formules choc, de méconnaissance ou de jalousie.

L'initiative Ecopop est à ce titre particulièrement nocive. A ses relents post-colonialistes s'ajoute une attaque en règle contre la capacité des entreprises à recruter la main-d'œuvre indispensable à leur pérennité. Le marché indigène est en effet incapable de fournir une quantité suffisante de travailleurs. C'est la substance même des entreprises productrices de valeur ajoutée et pourvoyeuses d'impôts qui est menacée.

La suppression des forfaits fiscaux ôterait à l'Etat des moyens substantiels et aurait des répercussions sur les carnets de commandes des entreprises. Il y a ici une confusion évidente : les bénéficiaires de forfaits ne travaillent pas en Suisse, ils ne sont donc pas imposables sur le revenu. Le forfait n'est qu'une manne supplémentaire et non un cadeau fait à des consommateurs-acteurs essentiels du marché local, bien connus des entreprises du bâtiment, qui pourraient être tentés d'aller voir ailleurs...

La FMB combat logiquement ces initiatives outrancières dont les conséquences seraient désastreuses pour les PME.

Accord paritaire genevois

En 2008, la Caisse de Compensation du Bâtiment (CCB) notamment, a constaté que la charge financière sur la LPP des personnes éloignées du monde du travail pour des atteintes à la santé était très importante, et qu'en plus ces personnes subissaient une désocialisation préoccupante.



Helsana



suva



Fort de ces constats, sous l'égide de la FMB et avec les conseils éclairés de Me J.-A. Schneider, l'Accord paritaire genevois, système de soutien en entreprise et de réinsertion pour les métiers du bâtiment, a été créé. L'objectif a été de mettre autour de la table des acteurs qui n'avaient pas forcément les mêmes visions et attentes de la réinsertion (AI, SUVA, assureur perte de gain, syndicat et patronat) afin de trouver une solution efficace et rapide de gestion de ces cas.

En 5 ans, la cellule d'analyse de l'Accord paritaire a traité 191 cas. Seulement 10% de ces cas ont bénéficié d'une rente et selon nos estimations, il y aurait eu 20% de rentes en plus sans l'Accord paritaire genevois. Cet excellent résultat démontre l'efficacité du dispositif mis en place et l'atteinte des objectifs fixés. Il est également important de relever que la répartition entre les trois secteurs de la construction est sensiblement le même avec 31% des cas pour le Gros œuvre, 34% pour le Second œuvre et 35% pour la Métallurgie du bâtiment.

Ce dispositif est accessible à tous les travailleurs des entreprises de la construction affiliées aux associations professionnelles. Les cas peuvent être annoncés à la cellule d'analyse aussi bien par l'AI, les assureurs perte de gain, la SUVA, les syndicats que par les entreprises auprès de la FMB. Les cas doivent être annoncés lorsque l'on suspecte qu'un collaborateur risque d'être éloigné de façon durable de sa place de travail.

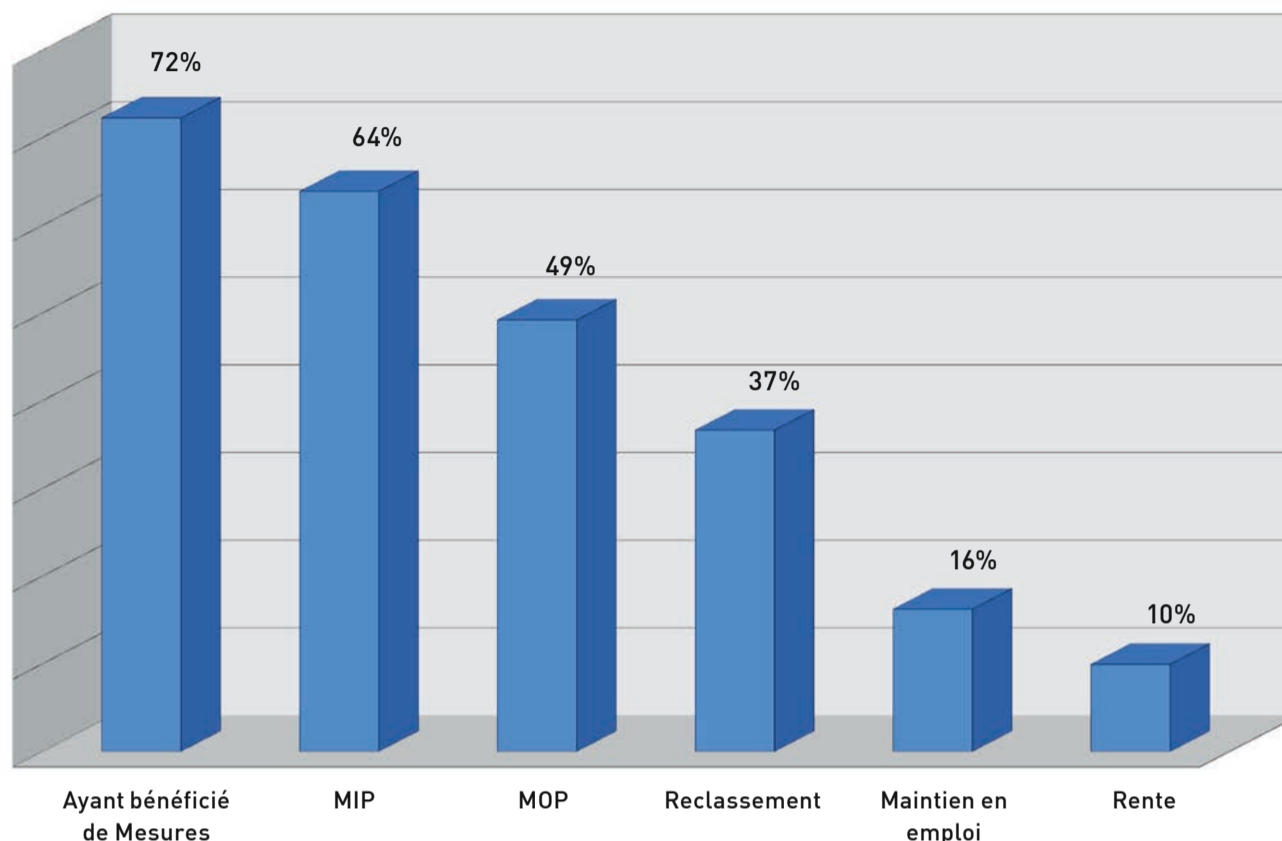


Lors de la dernière séance plénière M. B. MOMPLOT, Directeur chez SCRASA est venu partager son expérience positive de l'insertion de personnes atteintes dans leur santé. Vous pouvez lire ci-dessous son interview sur sa perception de l'utilité de l'Accord paritaire genevois.

Lors d'une absence longue durée de l'un de vos collaborateurs, qu'est-ce qui vous motive pour qu'il puisse bénéficier d'une réinsertion à l'interne dans un nouveau poste adapté à sa problématique de santé ?

Tout d'abord, c'est de pouvoir assurer la réintégration de notre collaborateur(rice) dans sa fonction le plus tôt possible en tenant compte de sa capacité physique et/ou psychique. Cette motivation s'inscrit dans nos valeurs : le respect, le partage, la solidarité et dans l'efficacité et la qualité du travail que nous devons à nos clients.

% de Mesures sur Totalité des cas



La tâche allégée est un moyen pour atteindre cet objectif. Elle permet un accueil personnalisé. Cet outil génère dans la plupart des cas des progrès de santé inespérés à l'intéressé(e), la meilleure thérapie étant le travail même allégé.

Rencontrez-vous des difficultés particulières avec ces personnes ?

Souvent, nous avons un excellent accueil de la démarche car nos employés(es) supportent difficilement d'être enfermés(es) chez eux toute la journée. Ils(elles) sont même demandeurs(es) de ces mesures. La problématique provient plutôt du corps médical qui peine à nous transmettre les informations nécessaires à la définition de la tâche allégée. Certains médecins sont très surpris de nos demandes dans ce sens et à l'extrême, nous ne pouvons même pas les joindre. La SUVA ou l'assureur perte de gain sont alors d'un grand secours grâce à leurs médecins conseils.

L'expérience d'une réinsertion avec le soutien de l'AI apporte-t-elle des commentaires, estimez-vous l'accompagnement de l'AI suffisant ou avez-vous d'autres propositions à faire ? les informations apportées par l'AI vous paraissent-elles constructives ?

L'AI est un acteur déterminant dans la reprise de l'activité professionnelle en tâche allégée ou en reconversion puisqu'elle nous soutient en définissant les exigences de cette reprise. L'AI nous soutient par exemple pour des formations complémentaires nécessaires à la reconversion, ou encore par la prise en charge de l'adaptation de l'outil de travail (l'ergonomie). Bien d'autres moyens sont mis à

notre disposition pour garantir la réussite de la réinsertion. Je pense que le plus compliqué pour les assureurs est de trouver des employeurs motivés à cette réinsertion...

Seriez-vous prêt à renouveler l'expérience ?

Nous sommes toujours à l'écoute de nouvelles possibilités dans ce domaine mais pour nous, la réinsertion ou la reconversion de l'un(e) de nos employés(es) frappés(es) dans sa santé est une évidence qui est abordée chaque semaine et pour chaque cas par le comité de direction jusqu'à ce que la solution définitive soit mise en place.

Quelle est votre plus grande joie dans ce processus d'insertion ?

Peut-on parler de joie dans ce processus ? Je pense qu'il est préférable de parler de réussite car la joie serait plus appropriée dans la prévention de la dégradation de la santé que celle-ci soit liée à un accident ou à une maladie. Bien sûr, le résultat est valorisant pour les bénéficiaires et pour les acteurs mais la plus grande joie sera générée dans une entreprise par l'absence d'employé(e) devant bénéficier d'une réinsertion ou d'une tâche allégée.

Cependant, la vie nous réserve de désagréables surprises et dans ces moments, il est précieux de pouvoir compter sur des personnes, des institutions, des moyens et des processus qui vont prendre en charge votre réinsertion et votre réintégration dans le milieu professionnel. Quand cette démarche est couronnée de succès, tous les protagonistes sont évidemment submergés d'émotions et d'une grande satisfaction.

Cité-métiers.ch, l'expo

Cité-métiers.ch, l'expo : la plus importante exposition de Suisse dans le domaine de l'information professionnelle en route pour la 5^{ème} édition !

Du 3 au 8 novembre 2015 aura lieu à PALEXPO la 5^{ème} édition de la Cité des métiers et de formation, sous la dénomination Cité-métiers.ch, l'expo. A une année de son ouverture, les métiers du bâtiment sont déjà à l'ouvrage.

Avec plus de mille jeunes en formation, notre secteur joue un rôle-clé en matière d'apprentissage, offrant à travers plus de 30 filières un nombre important de formations. C'est pourquoi depuis 2001 et la première édition de la Cité des métiers, les professions du bâtiment, premières formatrices du canton, ont voulu offrir une image résolument positive, moderne, cohérente et concrète de leurs réalités.

Cela s'est traduit par une présentation ambitieuse sur plus de 1'000 m², homogène au niveau de la forme et surtout du contenu avec de très nombreuses démonstrations, souvent spectaculaires, parfois ludiques, toujours interactives permettant aux nombreux visiteurs de s'informer loin de stéréotypes et idées préconçues.

Le succès a toujours été au rendez-vous, le quartier bâtiment étant très prisé des jeunes, de leurs enseignants et de leurs parents.

Mais l'effort ne doit pas se relâcher, raison pour laquelle le Comité de la FMB a d'ores et déjà remis au concours le concept de présentation pour 2015, mandaté l'agence lauréate et posé les premiers jalons du futur quartier bâtiment de la prochaine Cité des métiers.

Sans dévoiler totalement le concept proposé par la société ENIGMA, force est de constater que les prémisses d'un décroisement des métiers et du développement de synergies entre eux, qui avaient été posés en 2012, trouvent ici une concrétisation très intéressante.

Le challenge sera de rester fidèle à des professions concrètes tout en cédant aux technologies modernes de communication qui consacrent le virtuel.

Un défi constructif en quelque sorte !

Il sera relevé non seulement par l'équipe chargée de mettre en place le quartier bâtiment, mais aussi et surtout par les patrons qui seront actifs sur les stands, les associations professionnelles, les employés et les apprentis mobilisés pour l'occasion, sans oublier les enseignants.

Tous ont hâte d'y être et vous donnent rendez-vous dans une année !



Conventions collectives de travail

Les Conventions collectives de travail (CCT) sont l'intelligence collective au service de chaque travailleur et chaque entreprise !

Les métiers du bâtiment connaissent un partenariat social souvent rugueux, parfois conflictuel, mais qui finit toujours par trouver des solutions constructives.

Nombreux sont les experts à considérer que cette faculté à se mettre d'accord entre partenaires privés, sous l'œil bienveillant de l'Etat, mais sans son interventionnisme, fait partie des conditions cadres si favorables à l'économie de notre pays.

Notre exceptionnel dynamisme en comparaison internationale trouve ici des fondements solides, crédibles et tangibles.

Solides car c'est sur la base d'un socle qui réunit les partenaires de la relation contractuelle entre employeurs et travailleurs que se construit la viabilité et la pérennité d'un secteur économique soumis à de très fortes pressions internationales, la tentation de la déstructuration et une concurrence effrénée.

Crédibles grâce à la représentativité des partenaires sociaux. C'est le rôle des employeurs de se regrouper en associations professionnelles pour défendre leurs intérêts, avec une assise aussi large que possible. C'est celui des syndicats d'avoir un lien étroit avec les travailleurs qui constituent leur base et d'être à l'écoute de leurs revendications, loin des théories et autres dogmes. Un syndicalisme qui fonctionne se doit d'être représentatif du terrain.

Tangibles enfin car les conditions de travail dans le secteur de la construction sont parmi les plus généreuses du secteur secondaire, tenant notamment compte de la pénibilité, de la formation des travailleurs, mais aussi de la conjoncture des entreprises.

Aucune avancée sociale n'est possible s'il n'y a une ferme volonté de se mettre d'accord, de trouver des solutions, d'entendre les contraintes de ses partenaires, d'inscrire le partenariat social dans la réalité économique et structurelle du secteur concerné. Les métiers du bâtiment l'ont bien compris, eux qui sont presque perpétuellement en négociations conventionnelles, l'automne 2014 n'y échappant bien entendu pas. Il ne faut cependant pas juger les étapes intermédiaires, faites de ruptures, de contestations, d'anathèmes. Cela fait partie du processus. C'est le résultat final qui compte et il est toujours à la hauteur des attentes réciproques !



Primes Suva 2015

Depuis 1997, le secteur principal de la construction (classe 41A) a connu une réduction de 37,5 % - de 4.82 en 1997 à 3.01 en 2013 - des primes de l'assurance contre les accidents professionnels (AAP). Le seuil minimal est atteint pour le secteur de la construction.



Pour 2015, sur l'ensemble de la classe, le degré de tarif peut être maintenu au même niveau que l'année précédente pour 48 % des entreprises, tandis que 14 % connaissent une réduction et 38 % une augmentation. Une légère augmentation de la charge des sinistres dans l'AAP ainsi que les nouvelles bases techniques édictées début 2014 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) – tenant notamment compte de l'allongement de l'espérance de vie – ont principalement contribué à cette hausse.

Dans les sous-classes

Le taux de base - la valeur sur laquelle se fonde le système de bonus-malus - reste inchangé pour 60 % des entreprises de la plus grande sous-classe du secteur principal de la construction (A0) alors qu'il est réduit ou augmenté à parts égales pour le 40 % restant. Ce même taux reste également stable pour les sous-classes A4W «construction de routes (superstructures, revêtements)», C0 «aménagement et entretien de jardins» et T0 «travaux souterrains». Il est, en revanche, relevé de 5 % pour les fabricants d'éléments de construction en béton (A4E), les constructeurs d'échafaudages (A4G), les petites entreprises de travaux en tous genres (A4K), de même que les sous-classes B0 «construction en bois» et C4A «plantation et entretien de jardins».

Légère hausse des primes AANP

Les nouvelles bases techniques contraignent à un relèvement d'un degré du taux de base dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP). Même si 88 % des entreprises connaissent une légère augmentation, ce taux demeure toutefois à un bas niveau en comparaison pluriannuelle : 2,20 % en 2006 et 1,70 % en 2014, soit une réduction de 22,5 %.

Du côté des bonnes nouvelles, la Suva est quand même en mesure de réduire les charges pour le financement des frais administratifs pour l'AANP de 14,5 % à 14,0 %.

Suva
Communication d'entreprise
Jean-Luc Alt

Votations du 30 novembre 2014

Ecopop : une initiative dangereuse

Par son initiative « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation des ressources naturelles », l'association Ecopop veut sauver la nature en Suisse en limitant fortement l'immigration et en investissant d'importantes ressources financières dans la planification familiale des pays en voie de développement.

L'initiative Ecopop est avant tout arbitraire ! Elle fixe un seuil rigide d'immigrants dans la Constitution (0,2% de 8 millions = 16'000 personnes par an), sans tenir compte des besoins réels de notre économie. En procédant de cette manière, Ecopop ne laisserait aucune marge de manœuvre aux entreprises pour adapter leurs ressources à l'évolution de la conjoncture. Cette initiative se traduirait par une réduction radicale des possibilités de recrutement de la main-d'œuvre étrangère et impliquerait de la bureaucratie supplémentaire pour les entreprises.



D'apparence écologique, cette initiative stigmatise fortement les étrangers et ne propose pas de réponses sérieuses à une problématique de première importance. Les initiants veulent en effet limiter la croissance démographique par l'intermédiaire d'un remède miracle : la planification familiale dans les pays en voie de développement. Les spécialistes de la population ont montré clairement qu'il est mieux de favoriser l'égalité entre les sexes et d'amener les femmes à se former plutôt que de distribuer des préservatifs ou la pilule contraceptive.

En d'autres termes, Ecopop est arbitraire, rigide et présente l'étranger comme le bouc émissaire de tous les maux de notre économie. Il s'agit ainsi de refuser dans les urnes une initiative qui vise fortement les étrangers et qui se révèle dangereuse pour les entreprises et pour nos relations avec l'Union Européenne.

Le 30 novembre, votons NON à Ecopop.



Forfaits fiscaux : les métiers du bâtiment en première ligne.

Plus de 22'000 en Suisse, 3'000 à Genève : c'est le nombre d'emplois dus à la présence en Suisse de contribuables imposés à la dépense. Appelé « impôt à la dépense » ou « forfait fiscal », cet important outil de promotion économique est attaqué par deux initiatives, fédérale et cantonale, sur lesquelles nous voterons le 30 novembre.

Près d'un milliard de francs de recettes fiscales sont encaissées au niveau suisse auprès des contribuables imposés d'après la dépense. A Genève, ce sont 160 millions de francs qui renflouent les caisses de l'Etat, voire plus de 200 millions annuellement si le contre-projet, également soumis à votation, était accepté. S'en priver serait insensé.

Mais l'apport des « forfaitaires » s'apprécie aussi en termes de retombées économiques. La Confédération évalue entre quatre et cinq le nombre d'emplois dus à l'arrivée en Suisse d'un contribuable imposé à la dépense. Les 5'600 concernés génèrent donc quelques 22'000 emplois !

Difficile à croire ? Prenons l'exemple du secteur de l'immobilier. En additionnant les dépenses des contribuables déjà installés et les investissements des nouveaux arrivants, ce sont plus de 900 millions de francs par an qui sont investis dans l'économie immobilière. Les entreprises du bâtiment en bénéficient grandement, ces dépenses se retrouvant dans leurs carnets de commandes. Et le bilan n'en est que plus important si l'on considère d'autres corps de métiers, tels les entreprises de jardinage, les services à la personne et le commerce.

Ces initiatives menacent de porter un sérieux coup aux entreprises en les privant d'une source non négligeable de revenus. Veut-on réellement mettre en péril des milliers d'emplois, un milliard de francs de recettes fiscales, et voir s'éloigner de bonnes perspectives d'affaires pour nos entreprises ? Assurément non, ce d'autant que les pays voisins, qui connaissent des régimes similaires, accueilleraient ces contribuables à bras ouverts...

Le 30 novembre, rejetons donc fermement ces deux initiatives.

Enjeu culturel majeur pour Genève, Le nouveau MEG s'ancre au cœur de la ville

Pour sa réouverture, le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) a offert au public trois jours de festivités où se sont côtoyées des performances, des visites du bâtiment, des expositions, des concerts et des ateliers. L'inauguration a eu lieu le vendredi 31 octobre et s'est prolongée tout le week-end.

Après quatre ans de fermeture, le MEG fait peau neuve pour s'offrir au regard des visiteurs. Issu d'un concours d'architecture organisé par la Ville de Genève, le nouveau musée comprend notamment une vaste salle d'exposition de 2000 m² d'un seul tenant offrant une multitude de scénarios possibles. La partie émergente marque par son architecture audacieuse. L'ancien bâtiment a été rénové et réservé aux activités scientifiques et administratives. Plus de 500 ouvriers ont œuvré sur ce chantier impressionnant et délicat.

Majestueuse nef

Conçu par le bureau Graber Pulver Arkitekten AG, associé au bureau d'ingénieurs civils Weber + Brönnimann AG, le nouveau MEG s'ancre au cœur de la ville, dans le dynamique quartier des Bains. Son esplanade arborisée s'étend tel un jardin public pour les habitant-e-s.

Dans son nouvel écrin, le MEG est la promesse d'une autre scène culturelle à Genève: une exposition de référence des collections, des expositions temporaires, des concerts, des cycles de cinéma, des spectacles, des ateliers et des rencontres. Sous la majestueuse nef se niche la Bibliothèque Marie Madeleine Lancoux, riche d'une collection de plus de 45 000 livres et documents audiovisuels dédiés aux cultures des cinq continents. Enjeu culturel majeur pour Genève, le nouveau MEG concrétise un investissement brut de près de 68 millions de francs de la Ville de Genève, l'Etat, l'Association des Communes genevoises et complété par le legs Marie Madeleine Lancoux.



Il est issu d'une volonté commune de concevoir une infrastructure muséale ambitieuse et contemporaine et donner aux collections ethnographiques et à l'ethnomusicologie un cadre digne de leur intérêt qui les rende accessibles au plus grand nombre.

Les rois mochica en première mondiale

Pour sa réouverture, le MEG présente en première mondiale, grâce à un prêt exceptionnel du Ministère de la Culture du Pérou, les trésors de céramique, d'or et d'argent provenant d'une tombe royale de culture mochica (100-800 ap. J.-C.) mise au jour en 2008. L'exposition aborde les relations complexes entre écologie, pouvoir et religion dans la naissance et la consolidation d'un des premiers États andins précolombiens.

Exposition : Les rois mochica : Divinité et pouvoir dans le Pérou ancien du 1er novembre 2014 au 3 mai 2015

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.